

## Les Points d'Accès au Droit

Ils sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information sur les droits et obligations. Grâce à l'intervention d'agents d'accueil, de professionnels du droit et d'associations agréées, on y trouve des renseignements sur les droits et obligations, des conseils, une assistance pour accomplir certaines démarches administratives ou juridiques.

Une première information juridique vous sera délivrée et si besoin :

- Une consultation juridique vous sera proposée avec :
  - un avocat
  - un notaire
  - un huissier de justice
  
- Une orientation vers :
  - le conciliateur de Justice
  - le médiateur de la République
  - l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement)
  - autres

### Permanences des Point d'Accès au Droit effectuées par l' ADAVEM

#### Villefranche-de-Rouergue

#### Permanence sans rendez-vous

tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi du mois  
De 14h00 à 16h30

Centre social - 19, Rue du Sergent Bories  
12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

#### Espalion

#### Permanence sans rendez-vous

tous les 2<sup>ème</sup> mardi du mois de 14h00 à 16h30  
et 4<sup>ème</sup> vendredi du mois de 9h00 à 12h00

« Ancien bureau du juge d'Instance » 1<sup>er</sup> étage  
Hôtel de Ville  
12500 ESPALION

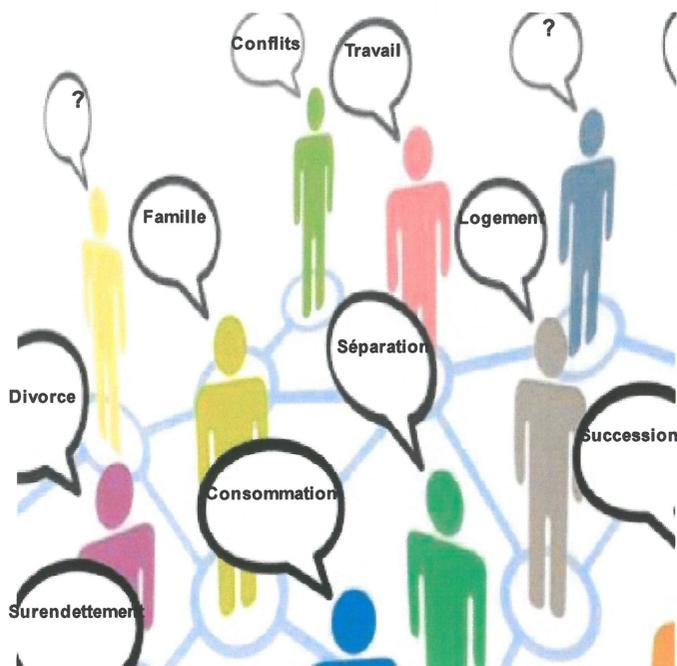
Conseil Départemental d'Accès au Droit  
TGI de Rodez  
cdad-aveyron@justice.fr  
05.65.73.43.00



# Conseil Départemental d'Accès au Droit



# Une question juridique ?



**Consultez gratuitement  
des avocats, notaires,  
huissiers de justice**

## **Les auxiliaires de justice** (Avocats, Notaires, Huissiers de justice) sur rendez-vous :

### **RODEZ**

Tribunal de Grande Instance  
Boulevard de Guizard – BP 3123  
12000 RODEZ  
05.65.73.43.00

### **MILLAU**

Tribunal d'Instance  
Boulevard de l'Ayrolle  
12100 MILLAU  
05.65.61.48.00

### **VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE**

Centre social  
19, Rue du Sergent Bories  
12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE  
05.65.45.38.70

### **ESPALION**

Hôtel de Ville  
12500 ESPALION  
05.65.51.10.30

## Objectifs

- Garantir en des lieux accessibles un premier niveau d'information juridique
- Orienter après avoir identifié la nature vers les professionnels, organismes, services chargés d'assurer ou de faciliter l'accès au droit
- Offrir une prestation de qualité dans l'information ou les consultations par les organismes divers

## Les Missions du CDAD

- Il définit une politique d'accès au droit dans le département
- Il pilote et coordonne les actions en matière d'aide à l'accès au droit :
  - ✓ Recenser les dispositifs existants et les faire connaître
  - ✓ Identifier les besoins
  - ✓ Définir une politique locale pour développer l'accès au droit
  - ✓ Créer un réseau entre les dispositifs existants et impulser des actions communes
  - ✓ Contribuer au développement des modes amiables de résolution des conflits en faisant connaître les lieux de médiation civile et pénale